

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 476

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 476 *décrétant des travaux de réfection d'infrastructure des terrains 10 et 18 du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 2 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux*

Adoption par le conseil : 10 février 2026
Approbation par les personnes habiles à voter : du 23 au 27 février 2026
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 9 avril 2026

Règlement 477 *sur la gestion des matières résiduelles*

Adoption par le conseil : 14 avril 2026

Règlement 481 *concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élues et élus municipaux*

Adoption par le conseil : 14 avril 2026

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 avril 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe